

SÉCURITÉ Une association dénonce les méthodes de la préfecture du Haut-Rhin

# Les tireurs dans le viseur

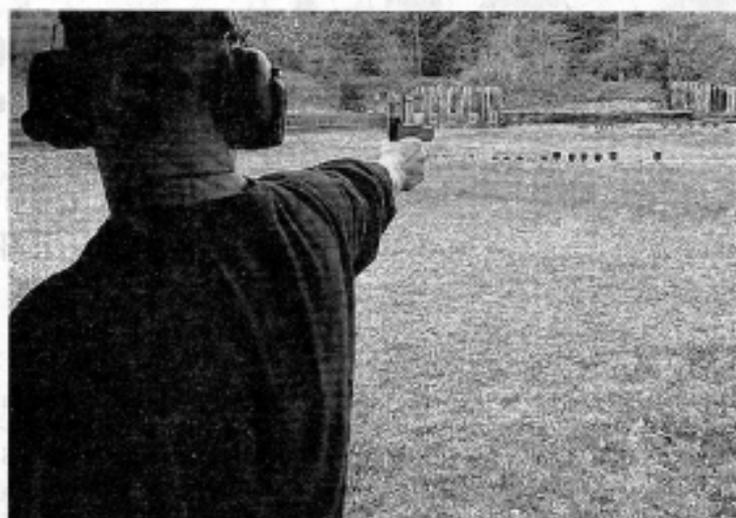
Des tireurs sportifs dénoncent les méthodes du préfet du Haut-Rhin. Après la saisie de leurs armes, l'Unpact (\*) les appelle à déposer des recours devant la justice.

**C'EST UN DRÔLE** de cadeau de Noël qu'ont reçu des tireurs sportifs haut-rhinois, tous détenteurs d'une arme de catégorie B4 (semi-automatique, soumise à autorisation). Fin décembre, la préfecture leur a envoyé des courriers les sommant de communiquer les date et lieu de leur dernier tir, pour chacune de leurs armes, « sous peine de dessaisissement ». Au moins une vingtaine de propriétaires auraient été concernés.

Parallèlement, la préfecture a demandé aux clubs de lui communiquer un registre des tirs effectués avec des armes classées B4 en 2015. Elle aurait aussi examiné avec attention les demandes de renouvellement de stock de munitions. Avec un objectif, débiter les tireurs qui ne se servent pas de leurs armes, et leur demander de les rendre.

À la préfecture, on reconnaît des demandes d'informations en évoquant un souci de « sensibilisation et de protection » (lire encadré.) Problème, celles-ci iraient « bien au-delà de la réglementation », pour Gilles Proffit, le président de l'Unpact : « Il y a un critère nécessaire et suffisant pour déterminer l'assiduité d'un tireur, c'est d'effectuer trois séances de tir contrôlées par an, répertoriées dans un carnet de tir », fait-il valoir.

Ce chiffre reste invariable, quel que soit le nombre d'armes détenues. Pourtant, malgré une licence et un carnet de tir en règle, certains tireurs se seraient vu imposer de rendre leur arme. « Il y a eu des pressions téléphoniques. Des personnes de la préfecture ont appelé les tireurs en leur disant : "Vous avez trop d'armes". Or, c'est subjectif, il y a des quotas fixés par la réglementation pour la détention d'armes de ca-



Le Haut-Rhin compte quelque 2 900 tireurs sportifs licenciés.

PHOTO ARCHIVES DNA

tegories B4 (à savoir, 12) ; dès lors que ce quota est respecté, la préfecture du Haut-Rhin n'a pas le droit d'imposer un quota inférieur », souligne-t-il.

« Certains ont obéi, par peur », continue-t-il. Avec un préjudice financier conséquent : quand leurs armes n'ont pas été immobilisées dans une armurerie, elles ont été revendues pour une somme dérisoire.

## L'Unpact ne croit pas aux arguments avancés

L'Unpact est d'autant plus remontée contre la méthode préfectorale qu'elle ne croit pas aux arguments avancés. Limiter le nombre d'armes par crainte qu'elles ne soient volées, et qu'elles ne se retrouvent aux mains de malfaiteurs ? « Aucun des drames qui ont ensanglanté la France en 2015 n'a été commis avec des armes détenues légalement par des tireurs sportifs ». « Et pourquoi les gens du Haut-Rhin seraient plus exposés que les autres ? » argue Gilles Proffit, en rappelant que le département alsacien est le seul concerné par des problèmes de ce type.

Une réunion s'est tenue le 20 janvier entre les différents représentants du tir sportif et la préfecture. Pour l'Unpact, qui avait adressé une lettre ouverte le 8 janvier au ministre de l'Inté-

rieur, Bernard Cazeneuve, elle n'a pas permis d'avancer. Une dizaine de ses membres seraient prêts à « aller jusqu'au bout », selon Gilles Proffit, qui les appelle à aller sur le terrain judiciaire. Un premier recours a été déposé la semaine passée auprès du tribunal administratif de Strasbourg, indique-t-il.

Du côté de la ligue régionale de tir d'Alsace, en revanche, le discours est beaucoup plus apaisé : « Nous avons rencontré les autorités, et nous nous sommes expliqués.

Les solutions que nous avons envisagées sont en train d'apporter le résultat escompté. Pour moi, le sujet est en très bonne voie, les choses avancent correctement de part et d'autre », explique Hugues Senger, son président. ■

M.B.

► (\*) Unpact : Union nationale des propriétaires d'armes de chasse et de tir. Fondée en 2011, cette association rassemble un peu moins de 4 000 adhérents, dont une centaine dans le Haut-Rhin.

## LE CHIFFRE

# 2 900

C'est le nombre de licenciés pour le tir sportif dans le Haut-Rhin, un chiffre qui augmente chaque année. Roland Debenath, président du comité départemental, rappelle que le tir sportif est un loisir qui n'a rien à voir avec un moyen de défense. Son succès croissant, souligne-t-il, s'explique par de meilleurs niveaux d'accueil et de communication.

## UNE ACTION « LÉGITIME ET LÉGALE »

Pour la préfecture, l'affaire n'en est pas une. Le sous-préfet d'Altkirch Sébastien Cecchi défend une action mise en place dans un souci de « sensibilisation et de protection ».

Les autorités reconnaissent avoir ciblé les détenteurs d'armes de type B4, à travers une demande d'informations concernant leur pratique, parce qu'il s'agit de dérivés d'armes de guerre : « Kalachnikov, Famas », précise Sébastien Cecchi. Une action « légitime et légale », qu'il inscrit dans un contexte départemental.

Ont motivé ses services : le drame d'Hegenheim, qui a conduit à la mort d'un collègien, tué par le fils d'un tireur sportif ; des perquisitions administratives, dans le cadre de l'état d'urgence, qui ont permis de trouver des armes détenues sans autorisation chez des tireurs, ainsi que la circulaire envoyée par l'ancienne Garde des sceaux à l'attention des parquets. Elle rappelait « qu'un grand nombre des armes du grand banditisme avait pour origine les cambriolages », souligne le sous-préfet.

« Il n'y a pas de volonté de stigmatiser les tireurs », répète-t-il, en expliquant que l'autorité préfectorale est « parfaitement en phase » avec la ligue régionale de tir d'Alsace.